
Arrêté n° 2024-DAJA-28-A

14 Août 2024

Le Président du Conseil départemental

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3, alinéa 4 ;
- Vu la délibération n° 2021-A du 1^{er} juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental ;
- Vu l'arrêté n° 07-2024-614 du 29 juillet 2024 portant organisation des services départementaux ;
- Vu l'arrêté n° 2021-DAJA-92a du 2 juillet 2021 accordant délégation de signature à Monsieur Jérôme Dian, Directeur général des services ;
- Vu l'arrêté n° 2023-DAJA-19 du 13 avril 2023 accordant délégation de signature à Monsieur Hervé Kerleau, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Finances, Commande publique et Logistique et à Monsieur Rodolphe Aviceau, adjoint au Directeur général adjoint ;

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 2023-DAJA-19 du 13 avril 2023 accordant délégation de signature à Monsieur Hervé Kerleau, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Finances, Commande publique et Logistique et à Monsieur Rodolphe Aviceau, adjoint au Directeur général adjoint, est complété ainsi qu'il suit :

Direction des Finances

1. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé Kerleau, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Finances, Commande publique et Logistique, délégation de signature est accordée à **Monsieur Rodolphe Aviceau**, adjoint au Directeur général adjoint et Directeur des Finances, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes,

Accusé de réception en préfecture
092-229200506-20240814-2024-DAJA-28-A-AI
Date de télétransmission : 20/08/2024
Date de réception préfecture : 20/08/2024



Nous contacter

Conseil départemental des Hauts-de-Seine
92731 Nanterre Cedex • Tél : 0 806 00 00 92



www.hauts-de-seine.fr



Nous rendre visite

57, rue des longues Raies - 92000 Nanterre

décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions, à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements de dépenses supérieures à 90 000 euros hors taxes.

Cette limitation ne concerne pas :

- les actes, contrats, conventions, et correspondances liés aux garanties d'emprunt, à la gestion de la dette et de la trésorerie, les décisions de placement, les bulletins de souscription, les bulletins de cession, les bordereaux, les mandats de dépenses et les titres de recettes ;
- les engagements relatifs aux titres de restauration.

2. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé Kerleau, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Finances, Commande publique et Logistique et de Monsieur Rodolphe Aviceau, adjoint au Directeur général adjoint et Directeur des Finances, délégation de signature est accordée à **Madame Hélène Pierre**, adjointe au Directeur des Finances et Cheffe du service du Dialogue de gestion, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions, à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements de dépenses supérieures à 90 000 euros hors taxes.

Cette limitation ne concerne pas :

- les actes, contrats, conventions et correspondances liés aux garanties d'emprunt, à la gestion de la dette et de la trésorerie, les décisions de placement, les bulletins de souscription, les bulletins de cession, les bordereaux, les mandats de dépenses et les titres de recettes ;
- les engagements relatifs aux titres de restauration.

3. Service du Dialogue de gestion :

3.1. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé Kerleau, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Finances, Commande publique et Logistique, de Monsieur Rodolphe Aviceau, adjoint au Directeur général adjoint et Directeur des Finances, délégation de signature est accordée à **Madame Hélène Pierre**, adjointe au Directeur des Finances et Cheffe du service du Dialogue de gestion, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions, correspondances administratives, contrats et conventions, à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements de dépenses supérieures à 90 000 euros hors taxes.

3.2. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé Kerleau, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Finances, Commande publique et Logistique, de Monsieur Rodolphe Aviceau, adjoint au Directeur général adjoint et Directeur des Finances, de Madame Hélène Pierre, adjointe au Directeur des Finances et Cheffe du service du Dialogue de gestion, délégation de signature est accordée à **Madame Nathalie Ioppi**, référente budgétaire, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions, correspondances administratives, contrats et conventions, à l'exclusion des documents suivants :

Accusé de réception en préfecture 092-229200506-20240814-2024-DAJA-28-A-AI Date de télétransmission : 20/08/2024 Date de réception préfecture : 20/08/2024

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements de dépenses supérieures à 10 000 euros hors taxes.

4. Service Synthèse financière et assurances :

4.1. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé Kerleau, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Finances, Commande publique et Logistique, de Monsieur Rodolphe Aviceau, adjoint au Directeur général adjoint et Directeur des Finances, de Madame Hélène Pierre, adjointe au Directeur des Finances et Cheffe du service du Dialogue de gestion, délégation de signature est accordée à **Monsieur Fabien Dupont**, Chef du service Synthèse financière et assurances, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions, à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements de dépenses supérieures à 10 000 euros hors taxes.

Cette limitation ne concerne pas les actes, contrats, conventions et correspondances liés aux garanties d'emprunt, à la gestion de la dette et de la trésorerie, les décisions de placement, les bulletins de souscriptions, les bulletins de cession, les bordereaux, les mandats et les titres de recettes.

4.2. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé Kerleau, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Finances, Commande publique et Logistique, de Monsieur Rodolphe Aviceau, adjoint au Directeur général adjoint et Directeur des Finances, de Madame Hélène Pierre, adjointe au Directeur des Finances et Cheffe du service du Dialogue de gestion, et de Monsieur Fabien Dupont, Chef du service Synthèse financière et assurances, délégation de signature est accordée aux **agents ci-après désignés**, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions, à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements de dépenses supérieures à 10 000 euros hors taxes.

4.2.1 Pour le service Synthèse financières et assurances, par ordre de priorité :

- **Monsieur Julien Louiset**, expert budgétaire ;
- **Madame Laura Masson**, chargée du pilotage budgétaire.

4.2.2 Pour l'Unité Assurances :

- **Madame Sophie Bedu**, responsable de l'Unité Assurances.

5. Service Exécution budgétaire :

5.1 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé Kerleau, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Finances, Commande publique et Logistique, de Monsieur Rodolphe Aviceau, adjoint au Directeur général adjoint et Directeur des Finances, de Madame Hélène Pierre, adjointe au Directeur des Finances et Cheffe du service du Dialogue de gestion, délégation de signature est accordée à **Madame Laure Guignet**, Cheffe du service de l'Exécution budgétaire, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés,

Accusé de réception en préfecture
092-229200506-20240814-2024-DAJA-28-A-AI
Date de télétransmission : 20/08/2024
Date de réception préfecture : 20/08/2024

décisions, correspondances administratives, contrats et conventions, à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements de dépenses supérieures à 10 000 euros hors taxes.

Cette limitation ne s'applique pas aux bordereaux, aux mandats de dépenses et aux titres de recettes.

5.2 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé Kerleau, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Finances, Commande publique et Logistique, de Monsieur Rodolphe Aviceau, adjoint au Directeur général adjoint et Directeur des Finances, de Madame Hélène Pierre, adjointe au Directeur des Finances et Cheffe du service du Dialogue de gestion, et de Madame Laure Guignet, Cheffe du service de l'Exécution budgétaire, délégation de signature est accordée aux **agents ci-après désignés**, à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions, tous actes, arrêtés, décisions, correspondances administratives, contrats et conventions, à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements de dépenses supérieures à 10 000 euros hors taxes.

Cette limitation ne s'applique pas aux bordereaux, aux mandats de dépenses et aux titres de recettes.

Par ordre de priorité :

- **Madame Sandrine Lebrun**, référente comptabilité publique de la Cellule projets transversaux ;
- **Monsieur Christian Anglio**, référent comptabilité ;
- **Madame Christelle Burnet**, cadre référent ;
- **Madame Julie Pourvellarie**, cadre référent ;
- **Madame Barbara Roger**, cadre référent ;
- **Madame Valérie Antoniazzi**, responsable de gestion comptable ;
- **Madame Valérie Durand**, chargée de la gestion comptable du patrimoine ;
- **Monsieur Gabriel Martinez**, comptable expert secteur marché de travaux ;
- **Madame Catalina Perez Rojas**, gestionnaire comptable

6. Service des Systèmes d'informations ressources :

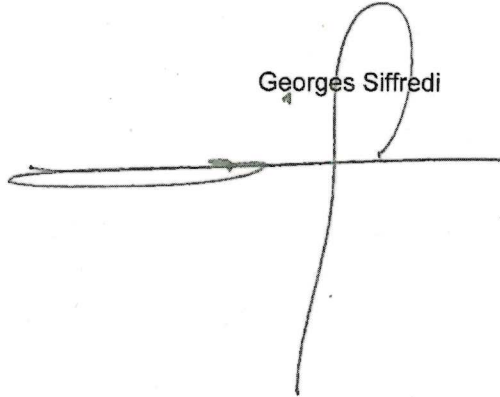
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé Kerleau, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Finances, Commande publique et Logistique, de Monsieur Rodolphe Aviceau, adjoint au Directeur général adjoint et Directeur des Finances, de Madame Hélène Pierre, adjointe au Directeur des Finances et Cheffe du service du Dialogue de gestion, délégation de signature est accordée à **Madame Ophélie Ramon**, Cheffe du service des Systèmes d'information ressources, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés, décisions, correspondances administratives, contrats et conventions, à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements de dépenses supérieures à 10 000 euros hors taxes.

Accusé de réception en préfecture 092-229200506-20240814-2024-DAJA-28-A-AI Date de télétransmission : 20/08/2024 Date de réception préfecture : 20/08/2024

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur général des services du Département des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au contrôle de légalité et rendu exécutoire suivant les modalités de publication en vigueur.

Georges Siffredi

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the top, a horizontal line across the middle, and a vertical line extending downwards from the center of the horizontal line.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4 boulevard l'Hautil, BP. 30322, 95027 Cergy-Pontoise Cedex.

Pour Ampliation

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. Aurières', written over a horizontal line.

Nicolas Aurières
Directeur des Affaires juridiques
et de l'Assemblée

Accusé de réception en préfecture
092-229200506-20240814-2024-DAJA-28-A-AI
Date de télétransmission : 20/08/2024
Date de réception préfecture : 20/08/2024